

Québec, le 15 décembre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Les récentes données montrant l'évolution du nombre de personnes infectées par la COVID-19 contraignent le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de diminuer la propagation du virus. Il est ainsi décidé, en cohérence avec les recommandations de la Direction générale de la santé publique, de modifier certaines des mesures prévues pour le congé des Fêtes.

Les modifications suivantes concernent l'ensemble des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire :

- Aucune présence en classe entre le 17 décembre 2020 et le 10 janvier 2021 inclusivement;
- Les journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire sont maintenues;
- Le retour en classe est prévu le 11 janvier 2021;
- Pour les journées de classe prévues entre le 17 décembre 2020 et le 10 janvier 2021 inclusivement, les élèves réalisent des apprentissages à la maison (lectures, travaux, etc.) et leurs enseignantes ou leurs enseignants s'assurent de garder un lien pédagogique, un contact direct et quotidien avec eux;
- Durant ces journées, des services de garde d'urgence sont offerts par le réseau public aux parents qui occupent un emploi dans des secteurs d'activité prioritaires, incluant le personnel scolaire.

Nous vous rappelons que des ressources sont mises à la disposition des enseignantes et des enseignants pour les accompagner lors de ces journées d'apprentissages à distance.

Le site l'École ouverte regroupe une multitude de contenus pédagogiques adaptés à tous les niveaux d'enseignement : www.ecoleouverte.ca.

Le contenu pédagogique présenté dans le cadre de l'initiative *Télé-Québec en classe* demeure également pertinent dans un contexte d'apprentissage à distance et est toujours accessible au enclasse.telequebec.tv/.

... 2

Finalement, les capsules pédagogiques *Matières à emporter*, réalisées en partenariat avec Savoir Média et basées sur le Programme de formation de l'école québécoise, sont également disponibles. Vous trouverez ci-joint tous les détails.

Les écoles spécialisées qui accueillent les élèves vulnérables ne sont pas visées par ces mesures et pourront recevoir leurs élèves en fonction du calendrier scolaire habituel.

Les mesures annoncées le 19 novembre dernier concernant les élèves du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle demeurent inchangées.

Je vous remercie de contribuer aux efforts supplémentaires que nous devons collectivement mener et je vous invite à communiquer ces renseignements dès que possible à vos établissements, au personnel ainsi qu'aux familles concernées.

En terminant, je souhaite vous rappeler l'importance d'utiliser toutes les journées disponibles du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour effectuer divers travaux, dont l'inspection, l'entretien et le nettoyage des systèmes de ventilation de vos établissements, et ce, afin d'en assurer le bon fonctionnement.

À l'aube du congé à venir, je vous remercie encore une fois de votre précieuse contribution au bien-être des élèves et du personnel scolaire dans le contexte de la pandémie.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-François Roberge

p. j.